

## **Article d'information sur la seconde révision du SCoT des Vosges Centrales (site internet des collectivités locales)**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui définit le cadre d'actions pour ce qui touche à notre cadre de vie : construction ou réhabilitation des logements, localisation préférentielles des commerces et des zones d'activités économiques, transports, environnement...Il fixe des objectifs de consommation foncière et des orientations d'aménagement et de développement durable jusqu'en 2030. Il s'applique aux documents ou règles d'urbanisme de l'ensemble des communes membres : Plans local d'urbanisme et cartes communales qui doivent être compatibles avec ses dispositions

Le SCoT, élaboré par le Syndicat Mixte des Vosges Centrales, s'applique au territoire des Vosges centrales, composé de la Communauté d'Agglomération d'Épinal et de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire, soit 156 communes.

Une première révision a été approuvée en 2019 sur le périmètre du SCOT antérieur à 2017. Du fait de la réforme intercommunale le périmètre d'action a été étendu à l'ensemble de la communauté de communes de Mirecourt-Dompaire (31 communes du secteur de Mirecourt) et à 3 communes qui ont été intégrées à la communauté d'agglomération d'Épinal. La seconde révision du SCOT intègre donc 34 nouvelles communes et comporte des modifications et des mises à jour de l'ensemble des documents qui le compose.

Les principales orientations modifiées par cette seconde révision du SCoT sont les suivantes :

- La révision de toute la cartographie pour l'adapter au nouveau périmètre,
- Le classement de Mirecourt en pôle relais urbain et en pôle d'échange multimodal relais,
- La révision des objectifs quantitatifs d'offre en logements entre 2014 et 2030,
- L'extension du Secteur d'habitat de Dompaire à l'ensemble de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire,
- La révision des objectifs de consommation foncière à vocation économique entre 2014 et 2030 et l'identification des pôles commerciaux dans les nouvelles communes,
- La révision des objectifs globaux de consommation foncière,
- L'extension de la trame verte et bleue et du Système vert sur l'ensemble de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire,
- Le rajout d'un objectif pour limiter l'impact de la pollution lumineuse,
- La détermination des axes de vues à garder dégagés de construction,
- Un complément sur le risque de glissement de terrain avec sa cartographie

Une enquête publique sera ouverte prochainement.

Pour plus d'information Infoscot du 1<sup>er</sup> semestre 2020 téléchargeable sur <http://www.scot-vosges-centrales.fr>.



**SCOT**  
Schéma de Cohérence Territoriale  
SYNDICAT MIXTE  
DU SCOT DES  
VOSGES CENTRALES

